

CONTENTIEUX INTERNATIONAL

920

3 QUESTIONS

Faire de Paris le centre incontournable de résolution des litiges



Patrick Sayer,
président du tribunal des activités économiques de Paris

1 Paris Place de Droit organise en décembre le premier événement réunissant les acteurs de l'écosystème du contentieux des affaires. Pourquoi un tel événement ?

Cette année, Paris Place de Droit fête ses 10 ans ! Cela marque la prise de conscience par l'écosystème du droit des affaires de l'importance de l'attractivité de la France. C'est aussi la reconnaissance de ce que la France peut apporter comme élément de stabilité et de sécurité juridique dans un monde fragilisé et divisé en raison des conflits majeurs que nous connaissons aujourd'hui et des dérèglements climatiques qui frappent notre planète. La place de Paris offre à la fois un lieu d'accueil aux entrepreneurs et investisseurs, des solutions de résolution des litiges fiables et accessibles, un système juridictionnel adapté aux transactions internationales et s'appuie sur un droit reconnu pour sa prévisibilité, son efficacité, des juges indépendants et une communauté de juristes particulièrement compétents. Lorsque Frank Gentin, ancien président du tribunal des activités économiques de Paris et ancien président de Paris Place de Droit, m'a confié les clés de l'association, nous avons décidé de mettre en musique l'idée en germe au sein de l'association depuis longtemps : réunir à Paris les spécialistes

français et internationaux du contentieux des affaires. Cet anniversaire est l'occasion de concrétiser notre objectif et de lancer la première édition du *Paris Dispute Resolution Day*. Grâce à nos partenaires, nous parviendrons à faire de Paris le centre incontournable de résolution des litiges internationaux.

2 En quelques mots, comment se déroulera l'événement ?

Le *Paris Dispute Resolution Day* est une journée de conférences placées sous le signe de l'actualité : nous avons choisi comme fil directeur l'examen du droit des affaires et de son contentieux sous l'angle économique, de son coût jusqu'à son financement en passant par son anticipation. La pratique du droit des affaires en France, l'excellence de ses juridictions et l'expérience de ses acteurs permettent de porter Paris comme guide et modèle des sujets mêlant droit et économie. La richesse des enseignements de nos intervenants constitue un véritable atout d'attractivité de l'activité économique internationale.

C'est la raison pour laquelle il nous a semblé important de réunir dirigeants d'entreprise, magistrats, directrices et directeurs juridiques, avocats, universitaires et spécia-

Suite page 6

En mouvement

Le cabinet **Simon Associés** est heureux d'annoncer la nomination d'**Alexandre Maitrot de la Motte** en qualité d'avocat associé. Aux côtés de Romain Grau, il contribuera à développer le Département fiscal avec pour objectif d'être une référence française. Agrégé de droit public et diplômé de l'IEP de Paris, Alexandre Maitrot de la Motte est professeur à la faculté de droit de l'UPEC dont il a été vice-doyen et où il a créé l'équipe de recherche « Marchés, Institutions, Libertés ». Il y dirige le Master Droit fiscal, spécialité fiscalité appliquée. Il est président honoraire d'Université Paris-Est. Il est intervenu en qualité d'expert auprès de la Commission Européenne et du Parlement Européen, et a été auditionné à plusieurs reprises par l'Assemblée nationale. Directeur scientifique de la Revue de droit fiscal et du JurisClasseur Fiscal, Alexandre Maitrot de la Motte a également été membre des comités de rédaction de plusieurs revues internationales et membre du comité académique de la European Association of Tax Law Professors (2009-2021). Il est l'auteur très nombreux articles et de plusieurs ouvrages personnels de référence. Il est officier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

Le cabinet **Orcades Avocats** annonce la nomination d'**Yves Patouillard**, avocat en droit pénal des affaires, droit de la presse et indemnisation des préjudices en qualité d'associé. Diplômé en 2018 de l'université Jean Moulin Lyon 3 en droit pénal et sciences criminelles, et avocat au barreau de Paris, Yves Patouillard fait ses premières armes aux côtés d'Hervé Temime et d'Alain Jakubowicz, auprès duquel il travaille notamment sur l'affaire Nordahl Lelandais. Il rejoint en 2023 le cabinet Maisonneuve, structure de référence en droit pénal des affaires. Aux côtés des équipes de Jacqueline Laffont et Rémi Lorrain, il participe à la défense d'Éric Dupond-Moretti, alors garde des Sceaux et ministre de la Justice, devant la Cour de justice de la République, qui prononce sa relaxe. En octobre 2025, il devient associé d'Orcades Avocats, contribuant au développement du droit pénal des affaires, des saisies pénales et de l'indemnisation des préjudices au sein du cabinet.

listes de la stratégie des litiges. Les thèmes des tables rondes ont été sélectionnés pour couvrir les différentes matières du contentieux des affaires. Nous voulons rassembler le même jour et dans le même lieu toutes celles et tous ceux qui n'ont pas nécessairement l'occasion de se rencontrer dans leur pratique.

Les thèmes des douze tables rondes couvrent aussi bien le droit du numérique, le droit boursier, pénal des affaires, de la compliance, de l'antitrust, du *restructuring* que des sujets de gestion de la réputation, de gouvernance, de pratique des juridictions parisiennes internationales... sans oublier la résolution amiable des litiges et l'utilisation de l'IA générative dans la prise de décision.

Pour ouvrir et clôturer cette journée de conférences, nous prévoyons les interventions de grands noms du monde de l'entreprise, du droit, de la finance et de la stratégie. Nous aurons ainsi l'honneur d'écouter Erik Orsenna, Laurent Fabius ou encore Robert Spano et François Zimeray, entre

autres. La conférence plénière de clôture, dont le sujet est la géopolitique du conflit, sera l'occasion de faire débattre CEO de grandes entreprises, experts de la géostratégie, juristes plongés dans la stratégie contentieuse et conseils avertis.

3 Quels sont les projets de Paris Place de Droit pour l'avenir ?

Avec nos deux secrétaires générales, Valence Borgia et Stéphanie Smatt Pinelli, nous agissons dans le prolongement des actions menées par le tandem Frank Gentin, président honoraire, et Jacques Bouys-sou, fondateur et ancien secrétaire général de Paris Place de Droit. Notre association continue d'être un acteur majeur de l'émulation intellectuelle en faveur de l'attractivité du droit civil et des juridictions françaises grâce au travail de nos dix commissions. Nous organisons des rencontres clés comme la Nuit du Droit, notre Summer Camp ou encore le Concours Paris Place de Droit.

Grâce au soutien du barreau de Paris et à nos mécènes de plus en plus nombreux, et qui nous obligent, nous allons nous attacher dans un premier temps à faire du *Paris Dispute Resolution Day* une réussite aux yeux de tous, en France comme à l'étranger. Nous mettrons ensuite l'accent sur notre visibilité lors des prochaines éditions. Nous allons aussi accélérer le rythme de nos actions grâce à la constitution d'un comité scientifique dont la composition sera communiquée prochainement. Nous renforçons enfin nos alliances avec nos homologues et partenaires européens, asiatiques et africains. Par exemple, nous travaillons à la réalisation d'actions communes avec l'AP-PEAL-E, qui est l'association des avocats français à l'étranger, ou encore à la concertation avec le barreau des avocats d'Abidjan en marge de Campus 2025 pour la création d'une association ivoirienne égale à Paris Place de Droit. Les projets ne manquent pas, l'exigence de nos membres étant toujours très haute et notre engagement à leurs côtés et pour la place de Paris sans faille.

Le Paris Dispute Resolution Day se tiendra mardi 2 décembre 2025, à partir de 8h15 à l'hôtel Salomon de Rothschild, 11 rue Berryer, 75008 Paris

Renseignements : <https://parisdisputeresolutionday.com/>

Focus

921

L'AEMF publie son deuxième rapport consolidé sur les sanctions

L'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF - ESMA) a publié son deuxième rapport consolidé sur les sanctions et mesures imposées dans les États membres en 2024. Sur l'année écoulée, plus de 970 sanctions et mesures administratives ont été imposées dans les États membres dans les secteurs financiers relevant de la compétence de l'AEMF. Le nombre de sanctions et mesures administratives est resté stable par rapport à 2023. Le montant total des amendes administratives a augmenté par rapport à 2023 et s'élève à plus de 100 M€. Comme l'année dernière, les montants les plus élevés d'amendes administratives ont été imposés en vertu du règlement sur les abus de marché

et de la directive concernant les marchés d'instruments financiers. Cette année, des données plus détaillées sur les types de sanctions et mesures administratives, y compris les transactions, ont été analysées. Il en ressort que plus de 60 % de l'ensemble des sanctions et mesures administratives imposées en 2024 étaient des amendes administratives et que 10 % l'ont été par le biais de procédures de transaction. Le montant des transactions s'élevait à plus de 20 M€. Dans l'ensemble, les données montrent des divergences dans l'utilisation des pouvoirs de sanction entre les États membres, par exemple en termes de montants d'amendes, de nombre et de types de sanctions et de mesures

et de recours à des règlements à l'amiable.

Le recours aux sanctions n'est qu'un des nombreux outils dont disposent les autorités nationales de surveillance des marchés de valeurs mobilières, et l'efficacité de la surveillance ne peut être mesurée uniquement sur la base du nombre ou de la valeur des sanctions imposées dans un État membre.

Les données relatives à l'application des sanctions présentées dans ce rapport ont été communiquées à l'AEMF par les autorités nationales des marchés de valeurs mobilières. Conformément à la stratégie 2023-2028 de l'AEMF, ce rapport consolidé contribue à la convergence des mesures de surveillance et d'application de la loi et favorise

une plus grande transparence en matière de sanctions. Le renforcement de la convergence des mesures d'application de la loi dans le secteur financier de l'UE est également essentiel pour l'Union de l'épargne et des placements.

Prochaines étapes. - S'appuyant sur ce rapport, l'AEMF encouragera davantage les discussions entre les autorités nationales des marchés de valeurs mobilières sur la mise en œuvre efficace et cohérente des règles des marchés de capitaux et continuera à œuvrer pour garantir que des violations similaires conduisent à des résultats d'application similaires dans toute l'UE, quel que soit l'endroit où elles ont été initiées (AEMF, communiqué, 16 oct. 2025).